

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de location de machines à petits déjeuners passé avec la société Cafés Richard (filiale Espresso Service) à partir du 1er janvier 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 13/12/2023 14:00:48

BIEN_20232024_36_0730006K_231218141910

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Contrat de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 36

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 14:19:10

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant de la convention passée avec AGRA pour le voyage aux Pays Bas prévu du 29/04 au 03/05/2024 (acte 2/16 année scolaire 23/24)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:51:10

BIEN_20232024_35_0730006K_231218090919

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Avenant de la conven

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 35

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 09:09:19

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation le CA autorise le chef d'établissement à passer les marchés à procédure adaptée (valeur estimée hors taxe du besoin inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis en annexe du code de la commande publique conformément à l'article L2123-1 et R2123-1), dont l'incidence financière est annuelle et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:50:55

BIEN_20232024_34_0730006K_231218085644

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 34

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 08:56:44

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le règlement intérieur du CA est soumis au vote du CA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:50:40



LYCÉE
PROFESSIONNEL
ALBERTVILLE

Règlement intérieur du conseil d'administration

Proposé lors de la séance du 30 novembre 2023

Préambule

Le conseil d'administration tient ses séances dans le respect des textes en vigueur : Déclaration universelle des droits de l'homme, préambule de la Constitution de 1958, décret de 1985 modifié en 2005, décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014. Il est garant des valeurs de la République. En conséquence, il réfute toute idée ou manifestation d'inégalité entre les humains, toute idée de prosélytisme politique ou religieux. Au-delà de ses compétences juridiques, le conseil d'administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le Chef d'Etablissement, président du conseil d'administration, dirige les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

Le conseil d'administration est convoqué au moins 4 fois par an. Il peut être réuni davantage selon les besoins de l'établissement ou selon certaines demandes de l'institution ou de la collectivité de rattachement.

Article 1

Conformément à l'article 11 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié, la composition du conseil d'administration est fondée sur le principe de répartition tripartite. Pour les lycées professionnels, le conseil d'administration doit être composé de 30 membres comme suit :

- A) 10 membres de droit ou désignés
 - Le Chef d'Etablissement, Président
 - L'adjoint au Chef d'Etablissement
 - L'adjoint Gestionnaire au Chef d'Etablissement
 - Le directeur délégué aux formations professionnelles et techniques
 - 2 représentants du conseil régional, collectivité de rattachement
 - 1 représentant de la communauté de communes
 - 1 représentant de la ville
 - 2 personnalités qualifiées
 - NB : un conseiller principal d'éducation peut siéger, mais à titre consultatif seulement
- B) 10 représentants des personnels de l'établissement
 - 7 au titre des personnels enseignants et d'éducation
 - 3 au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service
- C) 10 représentants des usagers
 - 5 représentants élus des parents d'élèves
 - 5 représentants élus des élèves, issus du conseil de vie lycéenne (CVL)

Article 2

La règle du quorum (*) se vérifie à l'ouverture de la séance. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion du conseil d'administration doit se tenir dans un délai minimum de 5 jours et maximum 8 jours. Il délibère alors valablement, quel que soit le nombre de présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à 3 jours.

* : A compter du 1^{er} janvier 2013, le conseil d'administration ne pourra siéger valablement que si le nombre des membres présents, en début de séance, est égal à la majorité des membres en exercice (article R421-25 du Code de l'Education).

Article 3

Le Chef d'Etablissement fixe les dates et heures des séances qui se tiennent d'ordinaire à partir de 17h30, alternativement les lundis, mardis et jeudis. Les convocations sont envoyées à chacun des membres au moins 8 jours avant le CA (1 jour en cas d'urgence). L'ordre du jour n'est plus adopté en début de séance. Toute question diverse doit être déposée 48 heures avant la séance, par écrit auprès du Chef d'Etablissement, sauf cas d'urgence.

Remarque : le décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 simplifie le fonctionnement des instances des EPLE. Dorénavant, le CA doit se prononcer en début d'année sur la création ou non de la commission permanente, et si oui, sur les compétences qu'il souhaite lui déléguer. La commission permanente peut donc ne pas être mise en place. Son absence n'interdit pas la mise en place de groupes de travail permettant d'accompagner le CA dans ses prises de décision.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 6

Libellé de la délibération :

La convention cadre type Région / Etablissements est soumise au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	2
Contre :	10
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:50:26

BIEN_20232024_32_0730006K_231218090824

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés La convention cadre

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 32

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 09:08:24

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La convention de groupement d'établissement GRETA de l'académie de Grenoble est soumise au vote du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:50:11

BIEN_20232024_31_0730006K_231218090843

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés La convention de gro

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 31

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 09:08:43

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location de l'internat par le Comité Savoie Handball du 17 au 19 février pour 40 personnes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:49:56

BIEN_20232024_30_0730006K_231218100246

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 30

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 10:02:46

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de vérification des installation sportives passé avec Alpes Contrôles pour une durée de 3 ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:49:42

BIEN_20232024_29_0730006K_231218100230

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Contrat de vérificat

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 29

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 10 Contestation : Le règlement des litiges éventuels est du ressort exclusif du tribunal administratif territorialement compétent.

Par ailleurs, le contrat présenté comporte deux articles n° 3 sur la durée de validité du contrat. Je suppose que l'établissement doit choisir une des deux solutions proposées.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 10:02:30

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LUBERON, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Un voyage scolaire est organisé en mai 2024 pour 6 élèves de CAP peinture par M. Julien.

Le financement est réparti entre la participation des familles pour un montant de 50.00 euros, la participation du lycée et la taxe d'apprentissage.

L'hébergement se fera en auberge de jeunesse.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:49:28

BIEN_20232024_28_0730006K_231218085628

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Un voyage scolaire e

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 08:56:28

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à CHANTIER ECOLE MARSEILLE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Un chantier école est prévu à Marseille du 26 mai au 31 mai 2024 pour la classe de 2MBC; 1 semaine de travaux au centre Notre Dame Du Roucas. L'hébergement est financé par le chantier école.
Les autres sources de financement sont la participation du lycée et un don de la MDL.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 07/12/2023 19:49:13

BIEN_20232024_27_0730006K_231218084336

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires Un chantier école es

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 27

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le : 18/12/2023 08:43:36

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA accepte les dons pour le chantier école organisé à Marseille du 26 au 31 mai 2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2023

Réuni le : 30/11/2023

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 11

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Un prélèvement de 80 000.00 euros est demandé sur les fonds de réserve du lycée pour abonder le domaine viabilisation dans les services électricité, eau et gaz (70000.00) et le domaine denrées (10 000.00).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 01/12/2023 16:56:21

BIEN_20232024_25_0730006K_231207150419

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 25

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : J'attire votre attention sur le fonds de roulement mobilisable après prélèvement correspondant selon notre suivi à 13 jours de fonctionnement. Je prends note de l'avis réservé de l'agent comptable. Compte tenu de l'affectation de ce prélèvement à la prise en charge des dépenses de viabilisation, l'autorité académique valide cette dbm. Cependant aucun prélèvement ne sera autorisé avant la production du compte financier 2023.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le : 07/12/2023 15:04:19

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BICT_20232024_25_0730006K_231204083452

069009XE

ACADEMIE DE GRENOBLE

CONSEIL REGIONAL DE RHONE ALPES

78 ROUTE DE PARIS

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 25

Année scolaire : 2023-2024

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Fave

Prénom : Marie-France

Signé le : 04/12/2023 08:34:52

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2023
Réuni le : 30/11/2023
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 9

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	10
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le : 01/12/2023 16:53:05

BIEN_20232024_24_0730006K_231220120449

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 24

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : 1/Erreur sur le code d'activité de la DGF : 20DGF au lieu de 0DGF

2/La pièce B1.3 n'est pas à jour des prélèvements déjà autorisés. Le prélèvement de 80.000 € (DBM n°11) n'a pas été pris en compte.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le : 20/12/2023 12:04:49

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20232024_24_0730006K_231220120449

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 24

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : 1/Erreur sur le code d'activité de la DGF : 20DGF au lieu de 0DGF

2/La pièce B1.3 n'est pas à jour des prélèvements déjà autorisés. Le prélèvement de 80.000 € (DBM n°11) n'a pas été pris en compte.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Lascaux

Prénom : Dominique

Signé le : 20/12/2023 12:04:49

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.